

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Nachrichten / Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare = Nouvelles / Association des Bibliothécaires Suisses |
| Herausgeber: | Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare |
| Band: | 18 (1942) |
| Heft: | 4 |
| Artikel: | Les lectures pour les prisonniers de guerre |
| Autor: | Breycha-Vauthier, A.C. |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-770579 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vereinigung schweizerischer Bibliothekare *Association des bibliothécaires suisses*

Nachrichten — *Nouvelles*

XVIII. Jahrgang — No. 4.

30. November 1942

REDAKTION: Dr. M. GODET, Schweiz. Landesbibliothek, BERN

LES LECTURES POUR LES PRISONNIERS DE GUERRE

*Extraits d'une communication présentée à l'assemblée générale
de l'Association, Lugano, 1942*

... Dans notre profession, en abordant un problème nouveau nous aimons jeter un regard vers les origines des choses et, si nous recherchons dans le passé ce qui a trait aux prisonniers et aux livres, nous découvrons bien des prisonniers écrivains. Pour n'en citer que quelques-uns, je n'ai pas besoin de vous rappeler que c'est dans les prisons de Gênes que Marco Polo, marin au service de la *Serenissima*, dicta son célèbre *Milione* — le livre des merveilles du monde — et que le Professeur Albert Schweitzer, interné au Congo pendant la dernière guerre, y prépara sa fameuse *Kulturgeschichte*.

Mais, en ce qui concerne les lectures offertes aux prisonniers de guerre, le premier grand effort dans ce domaine fut fait pendant la Grande Guerre ; dans des conditions difficiles, car la Convention de La Haye de 1907 réglant le traitement des prisonniers ne parlait pas de leur droit à la lecture. En pratique les dispositions générales relatives à l'action des sociétés de secours furent appliquées, à défaut de dispositions plus précises.

Mais la guerre n'a pas seulement démontré les difficultés résultant du manque d'un texte sur lequel on aurait pu se fonder pour envoyer les livres ; elle a également fait sentir l'énorme

importance du livre comme moyen efficace de combattre ce qu'un médecin suisse a très justement défini comme la maladie des barbelés, la *Stacheldraht-Krankheit*.

Après la guerre 1914-18, on essaya de tirer une leçon des problèmes soulevés par la question du traitement des prisonniers. Ces travaux aboutirent à une nouvelle convention, la Convention de Genève, du 27 juillet 1929, relative au traitement des prisonniers de guerre. On y inséra un article spécial, l'article 39, codifiant le droit des prisonniers à recevoir des livres. Cet article leur reconnaît le droit de recevoir individuellement des livres et autorise aussi les sociétés de secours à faire des envois aux bibliothèques des camps, ces derniers envois ne devant pas être retardés par la censure. Avec les articles 38 (franchise postale) et 78 (facilités en ce qui concerne l'action des sociétés de secours), il constitua la base légale pour l'organisation de l'aide au prisonnier par le livre.

La dernière guerre nous avait encore enseigné, dans le domaine de la lecture pour les prisonniers, une chose importante : quels que fussent les efforts faits par les pays d'origine des prisonniers, le succès de leur action dépendait essentiellement de l'assistance fournie par les organisations internationales qui, seules, pouvaient librement communiquer avec les intéressés. Encouragée par ces précédents mais appuyée maintenant sur un texte défini, une grande activité prit jour au début de cette guerre à Genève¹, ville où la Croix-Rouge internationale eut son origine et où d'autres organisations internationales, telles que l'Alliance universelle des Unions chrétiennes de jeunes gens, le Bureau international d'éducation et les grandes organisations universitaires internationales, ont leur siège. Mais, cette fois, ces organisations ne travaillèrent pas séparément. Pour coordonner leur activité, au cas où des demandes identiques seraient faites à

¹ Pour une information plus détaillée on consultera avec profit le travail (à présenter fin 1942) à l'Ecole de Bibliothécaires de Genève en vue de l'obtention du diplôme, par M^{me} M. J. BUSCARLET : *L'aide intellectuelle en faveur des Internés et Prisonniers de Guerre vue de Genève*.

plusieurs organisations, et pour surmonter les difficultés de censure, de transport, de répartition équitable entre les divers camps etc., ces organisations créèrent, en mai 1940, le Comité consultatif pour la lecture des prisonniers de guerre, présidé par un membre du comité international de la Croix-Rouge, M. Martin BODMER, bibliophile averti et éditeur de la revue *Corona*. L'actif secrétaire de ce comité est M. J. H. JUNGKUNST, qui dirige le service de distribution des livres aux prisonniers de guerre des Unions chrétiennes de jeunes gens.

Les requêtes parviennent à ces diverses organisations à Genève par des voies différentes. Elles émanent des commandants de camps ou des hommes de confiance des prisonniers, qui demandent des volumes pour les bibliothèques des camps ; il en arrive aussi bien des délégués de la Croix-Rouge, que de ceux des sociétés de secours, et des représentants des Etats chargés des intérêts des prisonniers, qui visitent les camps et font part des besoins en livres qu'ils ont constatés. Enfin, les prisonniers s'adressent de façon individuelle, directement, aux diverses organisations de Genève.

A cette diversité, s'ajoute celle des volumes demandés (ouvrages récréatifs, ouvrages d'étude, livres religieux) et celle des langues ; ceci vous montre la complexité du travail qui incombe à ces associations, collaborant à une tâche commune.

Le *Service d'aide intellectuelle* du *Comité international de la Croix-Rouge* centralise les demandes qui lui parviennent des autorités, de ses propres délégués qui visitent régulièrement les camps, ainsi que des prisonniers eux-mêmes. Il achemine les envois de livres recueillis à la suite des appels lancés par les Croix-Rouges nationales, veille à leur distribution rationnelle, et complète ces envois par des collectes et achats qu'il fait lui-même. Enfin, la franchise postale et les priviléges douaniers de la Croix-Rouge constituent un important facteur pour le succès de l'œuvre du livre aux prisonniers.

L'aide aux prisonniers de guerre, des Unions chrétiennes de jeunes gens, n'envoie pas seulement les volumes qu'elle a reçus

ou achetés, mais elle fait imprimer des ouvrages à l'intention des prisonniers de guerre. Ce sont des vocabulaires en allemand pour les prisonniers de langues française, russe (20.000 exemplaires de chaque) et serbe; ensuite, une série intitulée *La petite Bibliothèque du prisonnier de guerre*, dont le numéro 1, *L'agriculture*, un plan d'études pour l'agriculteur, a été tiré à 15.000 exemplaires; le n° 2, *Suggested games for men in camp*, 5.000 exemplaires; le n° 3, *Programme d'éducation physique pour prisonniers de guerre*, à 10.000 exemplaires. Le n° 1, «L'agriculture», est destiné à accompagner une petite bibliothèque comprenant 40 ouvrages d'agriculture sélectionnés, le tout placé dans des caissettes envoyées aux cercles d'études.

De plus, un grand nombre de bibliothèques circulantes, chacune contenue dans une caissette, renfermant 20 à 30 ouvrages sont distribuées. Leur importance est grande, car, outre les camps de prisonniers de guerre, il existe des centaines de milliers de prisonniers faisant partie de détachements de travail, dont la situation éloignée du camp pose un problème tout à fait particulier. Ces caissettes furent fabriquées en Suisse par les internés avec du matériel mis à leur disposition par l'Union chrétienne de jeunes gens. Il en fut de même pour la reliure des livres, exécutée de la même façon en Suisse, où les internés ont ainsi participé à une belle œuvre de solidarité.

Les autres associations travaillant à Genève pour l'œuvre de la lecture des prisonniers se consacrent aussi à des tâches spécialisées et une grande partie de leurs efforts tend à satisfaire des demandes individuelles.

Le *Service d'aide intellectuelle aux prisonniers de guerre*, du *Bureau international d'éducation*, organisation intergouvernementale officielle, s'efforce d'aider les étudiants à continuer leurs études, en particulier dans les universités de captivité constituées dans les camps et, d'une façon générale, de faciliter aux intellectuels prisonniers leur perfectionnement professionnel en cherchant à les maintenir au courant de leur «partie» dans la vie civile. Disposant lui-même d'une bibliothèque pédagogique

importante, il a institué également un service de prêt pour les internés en Suisse.

De son côté, le *Fonds européen de secours aux étudiants* conjugue les efforts des trois principales organisations universitaires internationales : *L'entr'aide universitaire internationale*, la *Fédération universelle des associations chrétiennes d'étudiants* et *Pax Romana*.

Le Fonds envoie surtout les livres nécessaires aux universitaires désirant reprendre leurs études, et se tient en rapports constants avec eux au moyen de questionnaires ; il est ainsi en contact, à titre individuel, avec plus de 5.000 étudiants prisonniers.

Enfin, les organisations de caractère religieux telles que la *Mission catholique en faveur des victimes de la guerre*, qui a son siège à Fribourg, distribuent surtout de la littérature religieuse et celle-ci, notamment, a fait tirer à 10.000 exemplaires le *Livre de prières du soldat catholique* et le *Prayer Book for Christian Soldiers*. La *Commission oecuménique pour l'aide spirituelle aux prisonniers de guerre*, en plus des envois de livres (surtout de Bibles), a fait imprimer et distribuer en 17.000 exemplaires des publications spéciales à l'occasion des fêtes de Pâques et de Noël.

Toute cette activité qui part de Genève n'est, évidemment, qu'un secteur de la vaste organisation qui, dans le monde entier, s'occupe de la lecture pour prisonniers. Mais, même ici, les chiffres sont assez éloquents. Les distributions faites par les organisations de Genève¹ depuis le début de la guerre portent sur plus de 700.000 volumes (dont un quart d'ouvrages religieux et le reste moitié ouvrages récréatifs, moitié ouvrages d'étude).

¹ Voici des exemples d'actions analogues entreprises par les mêmes organisations à travers le monde. Les Unions chrétiennes distribuent des livres dans les camps de prisonniers au Canada et en Egypte et chez les internés des Etats-Unis, les Associations chrétiennes d'étudiants, dans les camps d'internés en France et les bulletins de ces organisations, nous montrent leur activité multiple. Les Unions chrétiennes, à elles seules ont distribué entre septembre 1939 et décembre 1941, environ 1.000.000 de livres, dans 600 camps, répartis sur 27 pays.

Mais ce ne sont pas seulement les chiffres qui importent. Il est réconfortant, pour nous autres bibliothécaires, de voir, à travers les milliers de rapports de délégués, de demandes, de lettres de remerciement, rédigés dans toutes les langues et sous toutes les formes, se dégager cette soif de la lecture, ce désir de créer à l'aide du livre une saine atmosphère. Et si le bibliothécaire d'un camp, par exemple, exprime sa reconnaissance d'avoir pu cataloguer et faire circuler parmi ses camarades 17.000 volumes en quelques mois et s'il doit alimenter 70 bibliothèques subsidiaires, cela a une signification plus profonde que les statistiques de circulation que nous rencontrons dans notre travail quotidien.

Les moyens financiers destinés à mener à bien ce travail proviennent soit des organisations en question, soit des sommes mises spécialement à leur disposition par certains gouvernements pour leur permettre d'acheter des ouvrages, surtout des livres d'étude, car dans ce domaine les envois à titre gracieux ne peuvent suffire à satisfaire les demandes.

La plus grande partie des ouvrages récréatifs provient des pays d'origine des prisonniers, surtout de France et d'Angleterre. C'est ainsi que des centaines de milliers d'ouvrages, recueillis par la Croix-Rouge française, arrivent dans de grandes caisses à Genève, où ils sont triés. Ceux qui peuvent servir sont expédiés dans les camps après avoir été, au besoin, reliés. La tâche est particulièrement difficile de se procurer les ouvrages d'étude souvent très spécialisés ; les organisations de Genève collaborent activement avec les organismes spéciaux constitués dans ce but dans les pays d'origine des prisonniers, tels que l'*Educational Books Section* de la Croix-Rouge britannique et le *Men of Science—Prisoners of War* aux Etats-Unis.

Après cette énumération, vous vous demanderez peut-être quel est le rôle des bibliothécaires dans ce travail. Il est évident que nous ne pouvons donner les livres de nos collections pour les envois destinés aux camps des prisonniers et qui sont faits plus ou moins à fonds perdus. D'autre part, si certains d'entre nous

ont mis à la disposition des diverses organisations des doubles d'ouvrages dont ils ne voyaient pas l'usage immédiat, il faut se rendre compte, cependant, que les ressources en livres disponibles en Suisse sont limitées, si l'on considère l'affluence des demandes. C'est donc surtout par la sélection, par le don d'ouvrages d'étude, rédigés en langues diverses, qui sont plus difficiles à obtenir, ou de publications traitant de sujets spéciaux, qu'une œuvre utile a pu et pourra encore être faite.

La *Fédération internationale des Associations de bibliothécaires*, qui est membre du Comité consultatif depuis que l'Association des bibliothécaires français a demandé à notre président de s'occuper de cette question, s'est, en principe, bornée à mettre les organisations qui font des collectes de livres, en rapport avec les bibliothécaires pouvant les assister utilement. C'est ce que nous avons fait à l'occasion des grandes collectes de livres en France, et nous essayons maintenant de faire attribuer aux prisonniers de guerre une petite partie de ces 10 millions de volumes que l'*American Library Association* est en train de rassembler aux Etats-Unis par sa *Book Campaign*. Enfin, notre Fédération s'est mise à la disposition des autres organisations pour leur donner, dans certains cas difficiles, des renseignements bibliographiques leur permettant de satisfaire aux demandes qui leur sont adressées.

Le rôle actif des bibliothécaires, dans cette œuvre du livre au prisonnier, est donc nécessairement limité. Mais le travail que je vous ai esquissé a cependant son importance, du point de vue de notre profession. Beaucoup de soldats en captivité utilisent, quelques-uns pour la première fois, les bibliothèques et apprennent la valeur d'un recours au livre dans des heures difficiles ; ils prennent l'habitude de lire des ouvrages instructifs, des publications en langues étrangères etc., ainsi que nous le prouvent de nombreuses correspondances. Et ce n'est pas trop présumer de penser que, comme pendant la dernière guerre, le livre aura permis à certains d'acquérir en captivité de solides connaissances.

Mais j'espère surtout que ces quelques indications ont pu vous montrer une activité où se dépense de tous côtés beaucoup de bonne volonté ; et la connaissance de ces faits pourra être d'un apport modeste, sans doute, mais réel, dans la grande tâche de l'apaisement des haines, qui s'imposera lorsqu'il s'agira de rétablir les relations normales entre les peuples pour l'œuvre de reconstruction.

Dr A. C. Breycha-Vauthier, Genève.

Fribourg, Bibliothèque cantonale

M. Gaston CASTELLA professeur à l'Université, désireux de se consacrer désormais uniquement à l'enseignement et aux travaux historiques, a remis au Conseil d'Etat sa démission comme directeur de la Bibliothèque.

Le gouvernement a désigné son successeur en la personne de M. François ESSEIVA, docteur en droit, secrétaire au Département de l'Instruction publique et président de la Commission de la Bibliothèque. Le nouveau titulaire est entré en fonctions le 28 octobre.

LA RETRAITE DE M. CASTELLA

Au moment où le professeur Castella abandonne la direction de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg, ceux qui ont été ses collaborateurs pendant dix-sept ans tiennent à lui répéter ici leur très profonde reconnaissance. Mais ils ont pensé qu'ils ne pouvaient mieux faire, pour lui rendre l'hommage qu'il a bien mérité, que de reproduire dans les « Nouvelles » les principaux passages de l'article que M. GONZAGUE DE REYNOLD lui a consacré dans la *Liberté* du 29 octobre.

F. H.

Lorsque le professeur Gaston Castella succéda, en novembre 1925, à l'abbé François Ducrest, décédé en août de la même année, il était déjà au bénéfice d'une expérience internationale dans ce domaine qui allait être le sien. Dès 1922, il avait participé comme expert à la vaste enquête